

**-REUNION DU BUREAU DU 27 JANVIER 2011
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 27 janvier 2011 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GREFFET	Maire d'Ambronay
M. DROGUE	Maire de la Boisse
M. BOUCHON	Maire de Saint Rambert en Bugey
M. CHABRY	Maire de Jujurieux
M. BEGUET	Maire de Serrières de Briord
M. FERRY	Maire de Pont d'Ain
Mme EXPOSITO	Maire d'Ambérieu en Bugey
M RAMEL	Représentant Mairie de Meximieux
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA

Etaient excusés

M. ORSET	Maire de St Jean le Vieux
M. BERTHOU	Sénateur – Maire de Miribel
M. DUSSERT	Maire de Blyes
M. PROTIERE	Président de la CCMP
M. GLORIOD	Maire de Balan

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE PONT D'AIN

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de PONT D'AIN, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe que le projet de PLU a été arrêté le 14 décembre 2010 et reçu au syndicat mixte le 23 décembre 2010.

Elle demande à Messieurs RAMEL (architecte-urbaniste maître d'œuvre de ce PLU) et FERRY, maire de Pont d'Ain de quitter l'assemblée le temps de la délibération.

Elle rappelle aux membres du Bureau que le PLU de PONT D'AIN a été annulé par décision du tribunal administratif de Lyon en date du 8 juillet 2010.

Elle informe que la lecture détaillée du projet a permis de relever que la compatibilité avec le SCOT BUCOPA est citée comme un des objectifs de la révision et affichée dès les premières pages du rapport de présentation.

Les principes du SCOT sont régulièrement cités et plus particulièrement ceux qui intéressent les thèmes de l'habitat et de l'activité économique, et les constats et enjeux du SCOT sont rappelés dans le PADD.

La Présidente indique que plusieurs thèmes qui font l'objet de préconisations précises du SCOT sont repris dans le PLU.

- Population et démographie

L'orientation 1 du PADD qui affiche la maîtrise du développement démographique dans les limites fixées par le SCOT soit environ 3500 habitants à horizon 2020.

Cet objectif donne lieu à une estimation des constructions possibles évaluée à 472 logements et des surfaces urbanisables nécessaires en adéquation avec les préconisations du SCOT.

- Habitat

Les principes de coupures vertes (fins d'urbanisation), de mixité de formes et de produits sont repris dans le rapport de présentation ainsi que le PADD, et donnent lieu à une déclinaison réglementaire dans les orientations d'aménagement ou le plan de zonage.

La question de la mixité du parc est traitée pour répondre à l'objectif de 10 % des résidences principales en logements locatifs aidés à l'horizon 2020. Elle souligne en revanche l'importance de préciser dans les pièces du dossier, le ou les outils juridiques utilisés pour remplir cette obligation.

Enfin, la Présidente note que la principale zone d'extension en matière d'habitat dit « des Maladières » sera aménagée à travers une procédure de ZAC qui garantira sa qualité en matière d'aménagement et d'urbanisme.

- Développement économique

L'extension de la zone d'activités communale au nord de la commune a fait l'objet d'un projet urbain au titre de l'amendement Dupont qui reprend les principes en matière d'accessibilité, d'insertion paysagère, de surfaces contenues dans le SCOT. La superficie de cette zone 1AUX est compatible avec les préconisations du SCOT.

Une zone 2AUX est inscrite dans la perspective de l'aménagement de la zone de niveau 2 identifiée par le SCOT.

- Protection des milieux naturels et agricoles

Il ressort de ce projet de PLU la volonté forte de conserver les espaces naturels et agricoles de la commune. Ce sujet donne lieu à des déclinaisons spécifiques dans le PLU notamment à travers la création de zones agricoles strictes autour des hameaux et la création de vastes zones N dans la plaine alluviale de la rivière d'Ain et de la vallée du Suran.

Le bureau rend un avis favorable à l'unanimité au projet de modification du PLU de la commune de Pont d'Ain.

► BUDGET 2011

Madame la Présidente rappelle tout d'abord que les dépenses ont été contenues en 2009, puis elle présente les orientations du budget pour l'année 2011.

Les dépenses et recettes incompressibles de fonctionnement font apparaître un delta positif, de 13 270 €. En revanche, les dépenses et recettes exceptionnelles de fonctionnement à prévoir en 2011 dégagent un delta négatif d'un montant de 38 320 € qui ne pourra être absorbé par le delta positif sus mentionné.

Par conséquent, la Présidente alerte les membres du Bureau sur le besoin en financement du Syndicat Mixte en 2011 estimé à la somme de 25 050 €.

Elle propose donc, afin de combler ce besoin et d'éviter d'avoir à puiser dans le résultat de clôture de l'exercice qui diminue d'année en année, d'augmenter à partir de 2011 les contributions volontaires de 0.20 € par habitant, fixant ainsi à 1€ /habitant la contribution des sept communautés de communes et des deux communes isolées.

Le Bureau à l'unanimité adopte le principe de proposer au prochain comité syndical une augmentation de la contribution volontaire, celle-ci passant ainsi à 1€ par habitant.

► EVOLUTIONS DES SCOT ISSUES DE LA LOI GRENELLE 2 DU 10 JUILLET 2010

Olivier PREMILLIEU présente aux membres du Bureau la loi ENE du 12 juillet 2010 (Engagement National pour l'Environnement), son objectif général et ses conséquences au niveau des SCOT qui devront être conforme aux dispositions de cette loi avant le 1^{er} janvier 2016.

Les SCOT seront à l'avenir plus prescriptifs et devront prendre en compte de manière plus approfondies les problématiques environnementales.

Les élus dans leur ensemble s'inquiètent des évolutions sur lesquelles les SCOT devront s'engager. Ils souhaitent en effet que les SCOT gardent leur fonction de document de planification qui définit une stratégie d'aménagement à l'échelle d'un territoire. Ils ne souhaitent pas qu'ils deviennent à travers des dispositions trop prescriptives un « super PLU ». Ils soulignent en outre la question des moyens financiers qui devront être mis en œuvre pour atteindre ces nouveaux objectifs dans un contexte qui comme chacun sait n'est pas favorable aux collectivités locales.

► QUESTIONS DIVERSES

► Face aux PLU cassés par le Tribunal Administratif qui sont de plus en plus nombreux sur notre territoire, la Présidente propose d'agir, notamment en faisant intervenir dans un premier temps lors d'un Bureau, un juriste afin qu'il puisse discuter avec les élus et ainsi leur apporter des réponses juridiques aux questions qu'ils se posent ; et dans un deuxième temps lors d'un Comité Syndical.

De l'avis de Jean-Luc RAMEL, il faudrait mettre en place une grille méthodologique afin d'aider les collectivités à préparer leur PLU, comme une norme ISO, en y joignant une lettre du SCOT et une note d'enjeux. Il soulève un autre problème auquel se heurtent aussi les collectivités : celui du suivi des réponses des commissaires enquêteurs qui sont remises en cause par le Tribunal.

► S'agissant du suivi des PLU non compatibles, la Présidente rappelle que suite aux échanges avec le Préfet sur le sujet courant 2010, et d'une entrevue avec l'antenne de la DDT d'Ambérieu en Bugey, ce dernier a prévu de convoquer les maires des communes concernées pour leur rappeler leurs obligations en matière de mise en compatibilité avec le SCOT.

► Puis, Madame la Présidente évoque la réunion avec le nouveau Préfet concernant les périmètres des SCOT dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. L'éventuel rattachement de la Communauté de Communes de Rhône Chartreuse de Portes à une autre communauté de communes, et notamment à celle de Terres d'Eau qui, elle est rattachée au périmètre du SCOT de Belley pourrait avoir des conséquences en matière de périmètre du SCOT BUCOPA. Monsieur BEGUET indique que pour l'instant rien n'est encore décidé, mais il n'exclut pas dans cette hypothèse la possibilité que les communes puissent rester à titre individuel au SCOT de leur choix.

► Madame la Présidente évoque la réunion qui a eu lieu pour le TER de Miribel. Le constat est le suivant, il y a toujours plus d'usagers qui empruntent les TER pour se rendre sur leur lieu de travail à Lyon ou dans son agglomération, tout en habitant sur notre territoire. L'objectif du SCOT qui vise à favoriser une adéquation entre croissance démographique et de l'emploi se justifie donc pleinement. Il faudra continuer à l'avenir de favoriser autant que possible les conditions d'implantation de grandes entreprises sur notre territoire.

A ce sujet, elle précise que le Syndicat Mixte BUCOPA va travailler avec l'Inter-Scot afin de développer une transversale vers l'aéroport de Saint Exupéry et vers le PIPA.

La séance est levée à 19 H 45.